



Audience Rectrice du 6 novembre 2023

Une délégation **FNEC-FP FO** a été reçue par la rectrice de l'Académie de Nantes lundi 6 novembre 2023.

Parmi les points abordés il a notamment été question de l'acte 2 de l'École inclusive. Les évaluations d'école et la formation sur congés scolaires ont pu être rapidement abordées.

Acte 2 de l'École inclusive

La délégation a fait remonter un **cinglant constat du terrain** (défaut de soins, souffrance des personnels, des élèves, non-respect des notifications...) et rappelé nos revendications : **respect des notifications, défense de l'enseignement spécialisé, et pour les AESH : un vrai statut, un vrai salaire, une vraie formation, l'abandon des PIAL (et des nouveaux « PAS »)**

La Rectrice a reconnu que la situation sur le terrain était difficile, qu'elle s'en rendait compte elle-même dans ses déplacements ("malgré des réussites individuelles" selon elle). Elle a tenu à nous indiquer que nous étions l'organisation syndicale qui affirmait le plus fermement les problématiques de l'inclusion scolaire, notamment celles liées à l'accompagnement d'élèves à spectre autistique.

L'administration nous indique que **21 000 élèves en situation de handicap** sont scolarisés dans l'académie, avec un objectif : "l'égalité des droits et des chances" et une "vraie sécurisation des parcours scolaires", dont l'accompagnement est géré notamment par **263 PIAL** au total.

La rectrice a tenu à préciser que leurs considérants n'étaient pas que les AESH étaient un obstacle à l'autonomie des élèves accompagnés... tout en indiquant que l'objectif de l'École était que ceux-ci deviennent autonomes... Elle a également exprimé qu'il fallait prendre garde à ce qu'une baisse éventuelle du nombre d'AESH n'hypothèque pas la réussite des élèves. 94 ETP d'AESH sont disponibles sur l'académie. Concernant les **problématiques de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**, elle nous invite à faire remonter les situations individuelles. (De nombreuses autres questions concernant la gestion des AESH ont fait l'objet de nos questions diverses en CCP, y compris le paiement de l'IC CSG, donc pas dans ce CR).

Sur les réponses à nos questions sur l'Acte 2 :

Concernant l'intégration des structures spécialisées dans les écoles & établissements scolaires :

- L'Administration a la même "vigilance" que nous "au regard des espaces" disponibles ... (**FO** a mis en avant les locaux inadaptés).
- Il y a une prévision de transfert de 100 IME au sein des établissements : il s'agirait de « petits IME » avec partage de locaux, dans le cadre de projet locaux. Attention, le CSA spécial départemental est censé être consulté sur chaque situation.

Concernant les Pôles d'Appui à la Scolarité (**PAS**) dont la mise en œuvre est annoncée pour septembre 2026 : pas d'information concrète ("c'est trop tôt"), sinon **qu'il n'y aura pas d'expérimentation dans l'académie en 2024**.

Concernant les Assistants à la réussite éducative (**ARE** = fusion AESH avec AED que **FO** dénonce) : **"c'est également trop tôt" selon la Rectrice pour donner des informations**.

Évaluations d'école

La délégation a porté la revendication d'abandon de ce dispositif et fait remonter la mise à mal des personnels. Contrairement à la Rectrice de Créteil ou aux IA-DASEN de plusieurs départements maintenant, la Rectrice de l'Académie de Nantes a souhaité indiquer pour sa part qu'elle considérait ces évaluations d'écoles obligatoires, imposées par LA LOI.

Notes SNUDI-FO 53 : en Mayenne, toutes les écoles accompagnées par le SNUDI-FO et qui souhaitent sortir du dispositif ont obtenu satisfaction (lire CR audience IA du 7 novembre dernier) ! Nous invitons toutes les écoles qui n'auraient pas signé l'appel départemental intersyndical, y compris si elles sont ou ont été concernées par une évaluation d'école, à le signer. ([Appel à signer en ligne](#))

À noter : Compte tenu de la mobilisation qui grandit avec l'appui de FO partout en France et des reculs gagnés par le rapport de force, le SNUDI-FO a réitéré sa proposition aux autres organisations nationales pour une audience commune sur cette question auprès du Ministre ([Lire le dernier communiqué du SNUDI FO](#))

Formation continue / Concours

La délégation n'a pas eu suffisamment de temps pour aborder ces questions. La DASEN s'est félicitée du nombre de connexion aux vacances d'automne à une visio de formation sur un jour de congé... sans que nous ayons de chiffres précis ... FO a cherché à ce qu'elle rappelle la base du volontariat des formations sur temps de vacances (Nous avons dû intervenir l'an dernier pour les PES au mois de février !) mais il était temps de finir l'audience pour Mme la Rectrice appelée à une autre réunion. **Saisir le syndicat.**

Notes SNUDI-FO 53 : en Mayenne suite à [notre courrier](#) et à notre entrevue avec le secrétaire général lundi, l'IA confirme que les formations prévues sur le temps des vacances **ne peuvent se faire que sur la base du volontariat** ! C'est une victoire pour les collègues qui étaient convoqués avec ordre de mission ! ([en savoir plus](#))

Sur tous les points, la rectrice met systématiquement en avant les "projets CNR" (déclinaisons du Conseil de la Refondation : "notre école faisons là ensemble"), afin de nous intégrer dans une optique de plus en plus locale (et non nationale), sur des projets d'équipes (ex : angle d'attaque notamment pour les évaluations d'école, qui deviennent des bases de diagnostic permettant d'obtenir des financements CNR sur projets élaborés à partir de celui-ci). Outre cet aspect-là, les enveloppes budgétaires obtenues sont ridicules : 2 x 800 000 € pour toute l'académie.

FO défend l'École de la République contre l'école des projets territorialisés !

Le CNR Macron est une véritable offensive contre l'École de la République à laquelle le président Macron oppose une école territorialisée de projets locaux et de contrats d'objectifs, soumis aux évaluations d'écoles et associant la « communauté éducative » (parents, élus locaux et associations) ... C'est une menace imminente contre notre statut de fonctionnaire d'État.

Oui, toutes les écoles ont besoin de moyens supplémentaires pour assurer l'instruction de tous les élèves du pays dans les meilleures conditions ! Mais ce que propose Macron avec son CNR, c'est-à-dire un financement école par école via des projets de territorialisation, c'est exactement l'inverse !

La meilleure manière de répondre aux besoins de toutes les écoles de la République serait :

- de créer les postes d'enseignants fonctionnaires nécessaires pour diminuer les effectifs par classe, pour assurer le remplacement des enseignants absents et augmenter le nombre d'enseignants spécialisés
- d'augmenter les salaires des personnels a minima à hauteur de l'inflation